



SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".

ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

St Laurent Blangy, 2 novembre 2009

Monsieur Claudy LEBRETON
Président ADF
6, rue Dugury Trouin
75006-PARIS

Info-S.P. 24 H. sur 24 :
Tél. 03 21 55 90 08
Journal : Pleins feux

N/REF : 09199-PB-11-NF

Objet : Santé et sécurité au travail

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie des courriers que j'adresse à Monsieur le Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat et Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Les négociations en cours, où entre autres, l'ADF est représentée avec l'AMF, l'ARF etc et les travaux à venir doivent absolument intégrer la spécificité des sapeurs-pompiers dans toutes leurs composantes.

Afin de ne plus laisser en décalage notre profession, il me paraît indispensable d'obtenir l'intégration de la spécificité des SDIS dans ces travaux.

De plus, la parité élus/organisations syndicales dans les CHS(CT) ou autres commissions doit absolument être préservée pour la territoriale, ce qui pourrait ne plus être retenu, selon ce que j'ai pu entendre lors de la réunion conclusive présidée par le Ministre Woerth le 27 octobre dernier à Bercy.

Souhaitant avoir toute votre écoute et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes salutations distinguées.

Patrice BEUNARD
Président